PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 31 mars 2021**
A Belin-Béliet (33) et en visioconférence **Délibération n°55**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 24 mars 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry** portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **Mme TAPIN Maylis.**

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.
Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M . PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

TOURISME

Convention de partenariat Ecodestination 2021

Le projet est mis en œuvre collectivement par le Parc naturel régional ainsi que les collectivités du territoire du projet : la COBAS, la COBAN, du Val de l'Eyre, du Cœur Haute Lande, le Syndicat mixte des Landes d'Armagnac et du Pays morcenais, et depuis 2018 le Sud Gironde et le Bazadais.

Le Parc naturel régional ainsi que les collectivités du territoire du projet conviennent de renouveler leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de mise en œuvre du projet touristique de l'Ecodestination pour l'année 2021.

A ce titre le Parc naturel régional des Landes des Gascogne est chargé d'animer et mettre en œuvre le projet collectif. Les collectivités partenaires contribuent à l'élaboration et au suivi du projet et participent financièrement à la mise en œuvre du projet à hauteur de 4294,18 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention avec :
  - La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)
  - La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
  - La Communautés de Communes du Val de Leyre
  - La Communautés de Communes du Sud Gironde
  - La Communautés de Communes du Pays Bazadais
  - La Communautés de Communes de Cœur Haute Lande
  - La Communautés de Communes du Pays Morcenais
  - Le Syndicat mixte d'aménagement des Landes d'Armagnac

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210331-55-2021-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1er avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210331-55-2021-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021